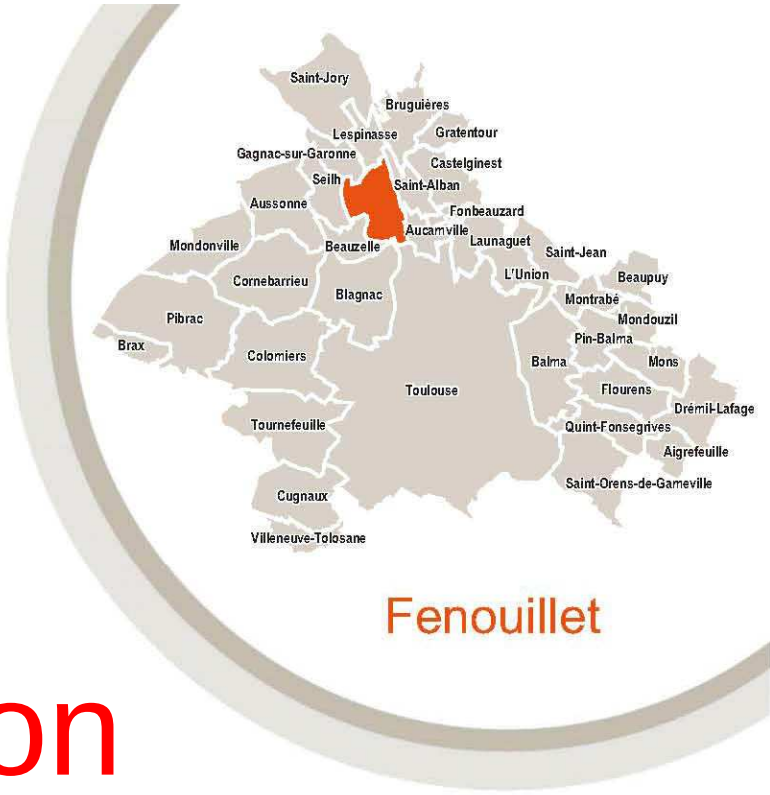


Plan d'Occupation des Sols

Approuvé par DCM le 24 janvier 2002

2ième MODIFICATION

Approuvée par délibération du Grand Toulouse
Du 23 juin 2011.

6 – ANNEXE : PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION L.111-10 ; « SECTEUR RN 20 /SOFERTI »

Fenouillet
sur Canal et Garonne

Le PLU est élaboré avec l'assistance de
l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
du Territoire Toulousain Aire urbaine

le grand toulouse
6, rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

le grand toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la HAUTE GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
FENOUILLET

SEANCE DU : 06 Février 2006

Nombre de membres :
- afférents au Conseil Municipal : 27
- en exercice : 27
- qui ont pris part à la présente : 25

Convocation :
- date d'envoi : 31/01/06
- date de publication : 31/01/06

Acte rendu exécutoire compte tenu de :
- sa publication le : 10/02/06
- sa transmission à la Préfecture le : 10/02/06

Visa de la Préfecture :

L'an 2006 et le six février à 18H30, le Conseil Municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gilles BROQUERE, Maire, qui a ouvert la séance.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et Mrs BROQUERE, MARIGO, DESPRATS, RUFAU, BELLIDENT, AUGERE, LELANDAIS, TEYRET, SANCHEZ, VILA, C.MARCOS, ALAJARIN, VISSIERE, SAINT PAUL, DUHAMEL, CAZALS, MACHADO, GRASSI, CALESTROUPAT, DUCHEZEAU, PASCAUD, MARTY PALACIN, SOUCASSE.

Absents : Mme POMAREDE, M. BOUTY.

Procurations :
Mme BONE a donné procuration à Mr RUFAU
Mme CAZALS a donné procuration à Mme BELLIDENT
Mme MASSET a donné procuration à Mme SOUCASSE

Madame VILA est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : SECTEUR RN20/ SOFERTI - PRISE EN CONSIDERATION DE LA MISE A L'ETUDE D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT -

Monsieur le Maire rappelle que la commune de FENOUILLET a engagé la révision de son document d'urbanisme par délibération du conseil municipal en date du 10/10/2005.
Cette délibération identifie le secteur RN20/Soferti comme l'un des éléments à traiter dans le futur projet d'aménagement.
Le S.D.A.T. (Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine) prévoit des territoires pour accueillir les fonctions économiques et métropolitaines majeures, parmi ces territoires à reconquérir, est prévue la RN20/ Nord et Sud.
La recomposition de la RN20 Nord, entre le canal latéral et l'autoroute A62, principal axe économique de l'agglomération est confronté depuis plusieurs années à un processus de déqualification important. Ce secteur économique traditionnel qui occupe un foncier important remarquablement desservi, pourrait accueillir après recomposition une nouvelle génération d'activités économiques associant architecture, environnement de qualité et haute technologie.
Par ailleurs, une étude est engagée par le Grand Toulouse sur ce secteur Nord, afin de redynamiser la RN20. Cette « étude de positionnement du secteur Nord de Toulouse » a fait l'objet d'un rapport intermédiaire en date du 12/07/2005 et d'un rapport définitif .
En conséquence, il apparaît donc nécessaire de concevoir un projet permettant le renouvellement urbain de ce secteur; au préalable et afin que d'&éventuel projets ne viennent pas compromettre ou rendre plus onéreuse la mise en œuvre de l'aménagement future de ce secteur, il es proposé la prise en considération conformément à l'art. L.111-10 du code de l'urbanisme de la mise en étude d'une opération d'aménagement sur les terrains délimités au plan ci annexé.
Cette décision permettra d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de nature à compromettre le futur projet.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 8 abstentions,

DECIDE de prendre en considération la mise à l'étude d'une opération d'aménagement dans le secteur RN20/ Soferti portant sur les périmètres délimités au plan annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE FENOUILLET 31150 (Haute-Garonne)

Le Maire,

G.BROQUERE

Secteur UE c = 19,30 hectares

Surface emprise Soferti = 11,30 hectares

REÇU
le 14 FEV. 2006
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

